

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR MESSAGER

Le 17 décembre 2015

No de dossier : 540603-11

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET:**

- ✚ **Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)**
- ✚ **Dossier de la Régie : R-3947-2015**
- ✚ **Réplique de Rio Tinto Alcan inc.**

Chère consœur,

Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») a pris connaissance des commentaires du Coordonnateur du 15 décembre 2015 (B-0011) à sa demande d'intervention (C-RTA-0002) dans le dossier mentionné en rubrique.

RTA rappelle que sa demande d'intervention vise le dépôt pour adoption de la version 5 des normes de fiabilité de la NERC portant sur la protection des infrastructures critiques CIP-002 à CIP-009 (les « **Normes CIP** »). Contrairement à leurs versions antérieures qui n'affectaient alors que les installations d'Hydro-Québec Production (HQP) et d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT), la portée des Normes CIP pourra englober de manière importante plusieurs entités visées ayant des fonctions et des installations qui pourraient se voir assujetties à ces normes, incluant les installations de RTA le cas échéant.

Il découle de manière non équivoque, à la lecture des commentaires du Coordonnateur, que RTA a un intérêt à faire valoir dans le présent dossier et que son intervention est pertinente. RTA ajoute au surplus qu'il serait inapproprié de limiter les entités visées dans l'exercice de leurs droits et intérêts relativement aux enjeux pertinents qui sont soulevés dans toute demande d'intervention.

Il nous apparaît finalement que les commentaires argumentatifs du Coordonnateur sont prématurés puisque ce dernier n'a pas eu l'opportunité, à ce stade-ci, de prendre connaissance des éléments de preuve que RTA entend soumettre à la Régie.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

**Dentons Canada s.E.N.C.R.L.**

*Original signé par Pierre D. Grenier*

Pierre D. Grenier

PDG/cb